



Strasbourg, 14 décembre 2021

CDL-JU-PV(2021)001
Or. Engl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**19^e Réunion du Conseil mixte
sur la justice constitutionnelle**

en ligne

23 septembre 2021

RAPPORT DE RÉUNION

A. Session de formation

1. M. Schnutz Dürr a expliqué aux agents de liaison comment les décisions abrégées sont préparés, en mettant notamment l'accent sur la rédaction des sommaires et l'indexation (voir [Lignes directrices pour la présentation des contributions au Bulletin de la jurisprudence constitutionnelle](#)). Il a ensuite présenté les outils informatiques mis à la disposition des agents de liaison, à savoir notamment :

- la procédure de réinitialisation du mot de passe qui expire tous les 63 jours (http://www.venice.coe.int/WebForms/pages/?p=05_password_reset) ;
- l'accès au site Internet public et restreint de la Commission de Venise (www.venice.coe.int), comprenant la liste des cours, la liste des secrétaires généraux, la liste des agents de liaison, les groupes régionaux et linguistiques, la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (http://www.venice.coe.int/WebForms/pages/?p=02_WCCJ) les avis et rapports ;
- le Newsgroup le Forum de Venise « classique » (par échange d'e-mails) ;
- l'Observatoire (<https://cs.coe.int/team21/veniceforum/default.aspx>) ; et
- comment effectuer des recherches dans la base de données CODICES (www.CODICES.coe.int).

B. Réunion du Conseil mixte

1. Ouverture

2. Mme Mirjana Stressec a souhaité la bienvenue aux participants à la 19^e réunion du Conseil mixte et a expliqué qu'elle devait initialement se tenir à Zagreb en 2020, accueillie par la Cour constitutionnelle de Croatie. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19 et des tremblements de terre qui ont touché Zagreb, la Cour constitutionnelle de Bulgarie a aimablement accepté d'accueillir la réunion à Sofia, en Bulgarie, cette année. Comme la pandémie COVID-19 s'est poursuivie et que les agents de liaison ne pouvaient pas voyager, la réunion physique à Sofia a dû être annulée. Il a alors été convenu qu'une réunion en ligne d'une journée aurait lieu à la place.

3. Mme Stressec a remercié le Secrétariat de la Commission de Venise pour son formidable soutien dans l'organisation de cette réunion virtuelle depuis Strasbourg.

4. Elle a ensuite informé les participants qu'étant donné que la 19^e réunion du Conseil mixte était un événement d'une journée, la mini-conférence sur les « *Mesures prises par les Etats en réponse à la crise COVID-19 et leur impact sur la justice constitutionnelle - jurisprudence constitutionnelle sur les situations d'urgence* », prévue le 24 septembre 2021, se tiendrait lors de la 20^e réunion du Conseil mixte en Bulgarie, en mai 2022. Les dates précises de cette réunion seront communiquées aux participants en temps utile.

2. Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour est adopté sans changement.

3. Élection d'un agent de liaison en tant que coprésident du Conseil conjoint de justice constitutionnelle

6. M. Dürr a expliqué aux participants la structure du Conseil mixte, notamment qu'il y a deux co-présidents : un co-président membre de la Commission de Venise, président de la sous-commission sur la justice constitutionnelle (élu tous les deux ans) et un co-président agent de liaison élu par les officiers de liaison (pour deux ans).

7. Il a ensuite informé les participants que, comme il n'y avait qu'un seul candidat à la coprésidence du Conseil mixte pour les agents de liaison : **M. Valention Georgiev, agent de liaison pour la Cour constitutionnelle de Bulgarie – il prendra la co-présidence du Conseil mixte pour les agents de liaison sans qu'une élection formelle ait lieu.**

8. Mme Stresec a souhaité la bienvenue à son remplaçant et lui a adressé ses meilleurs vœux dans ses nouvelles fonctions. Elle a déclaré que ce fut un vrai plaisir pour elle d'être la coprésidente du Conseil mixte.

9. M. Georgiev a remercié tous les participants et a déclaré qu'il se réjouissait de travailler avec les agents de liaison et l'équipe de justice constitutionnelle de la Commission de Venise en tant que coprésident du Conseil mixte pour les agents de liaison.

4. Communication du Secrétariat

10. M. Dürr a informé les participants que le Conseil mixte se réunissait en ligne pour la première fois. Cela lui a donné l'occasion de présenter toute l'équipe de la Justice constitutionnelle : Mme Ana Gorey, Mme Isabelle Sudres, Mme Emily Walker, Mme Tatiana Mychelova, Mme Sophia Wistehube, Mme Tanja Gerwien et un nouveau membre de l'équipe, Mme Tania van Dijk. Il a également mentionné et remercié l'équipe de relecteurs et les traducteurs, qui travaillent sur les décisions abrégées.

11. M. Dürr a ensuite informé les participants qu'il avait été promu au poste de secrétaire adjoint de la Commission de Venise en juillet 2021 et qu'un nouveau chef de la division de la justice constitutionnelle serait recruté en temps voulu. Il a rassuré les participants sur le fait qu'il resterait présent dans les travaux de la division, tout comme il resterait secrétaire général de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, qui est étroitement liée aux travaux du Conseil mixte et à la base de données CODICES.

12. Il a indiqué aux participants que de grands changements étaient à venir pour la Commission de Venise, son président actuel, M. Gianni Buquicchio, ayant annoncé sa démission. Une procédure pour l'élection d'un nouveau président est en cours. M. Buquicchio devrait toutefois rester disponible en tant que représentant spécial de la Commission de Venise pour certaines activités et notamment pour la Conférence mondiale.

13. M. Dürr a également informé les participants de l'augmentation de la charge de travail de la Commission de Venise. Celle-ci a presque doublé au cours de l'année écoulée, avec une augmentation notable du nombre de demandes d'avis. Cela signifie que la préparation des rapports généraux a dû être ralentie.

14. Il a terminé en disant que le nombre de missions de la Commission de Venise a été considérablement réduit en raison de la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne les événements organisés par les Cours constitutionnelles. En raison de la pandémie de COVID-19, la session plénière d'octobre 2021 se tiendra dans un format hybride.

5. Mise à jour des données sur les cours qui participent au Conseil mixte

15. M. Dürr a invité les agents de liaison à faire savoir au Secrétariat si les informations concernant leurs Cours étaient correctes.

(disponible dans le Forum de Venise

<https://cs.coe.int/team21/veniceforum/Lists1/Forms/AllItems.aspx>, sous « Listes »).

16. Une demande de mise à jour de ces informations est envoyée aux agents de liaison tous les quatre mois par Mme Gorey avec la demande de contributions.

6. Forum de Venise

17. M. Dürr a expliqué aux agents de liaison que le Forum de Venise est composé (1) du Forum de Venise « classique », (2) du Newsgroup, (3) de l'Observatoire de la justice constitutionnelle et (4) du Bulletin intérimaire.

Lien : <https://cs.coe.int/team21/veniceforum>

6.a. Forum de Venise « classique »

18. Mme Gerwien a expliqué brièvement le fonctionnement du Forum de Venise classique par lequel les agents de liaison peuvent demander la jurisprudence de leurs Cours respectives.

19. Elle passe ensuite en revue les lignes directrices du Forum de Venise classique et rappelle aux agents de liaison de ne pas oublier d'inclure une date limite de réponse dans leurs demandes et le résultat de leur recherche dans CODICES (voir <http://www.venice.coe.int/JU/VeniceForum>).

20. Elle rappelle aux agents de liaison qu'ils peuvent accéder aux réponses aux demandes précédentes, qui sont disponibles sur le site restreint du Forum de Venise, uniquement accessible aux personnes disposant d'un mot de passe :

<https://cs.coe.int/team21/veniceforum/SitePages/Classic%20Venice%20Forum.aspx>

21. Mme Gerwien a également rappelé aux agents de liaison que les instructions relatives à l'accès à ce site étaient envoyées aux nouveaux agents de liaison dans leur lettre de bienvenue. Les agents de liaison, qui ne savent pas comment accéder au Forum de Venise, sont invités à contacter le Secrétariat.

22. M. Dürr a vivement encouragé les agents de liaison à utiliser cet outil qui est à leur disposition.

23. M. Georgiev a indiqué aux agents de liaison que l'une des demandes de sa Cour au Forum de Venise avait reçu de nombreuses réponses utiles et soigneusement préparées, ce dont il a remercié les agents de liaison.

| Année | Nombre de questions reçues (au total) | Nombre de réponses reçues (au total) |
|-------------------------|--|---|
| 2020 | 18 | 300 |
| 2021 (jusqu'au 24 juin) | 7 | 115 |
| TOTAL | 25 | 415 |

6.b. Groupe de discussion du Forum de Venise

24. M. Dürr a rappelé aux agents de liaison que le Groupe de discussion était comparable à un tableau d'affichage sur les événements à venir pour les Cours, mais avec une portée plus large que le Conseil mixte, puisqu'il atteignait les agents de liaison du Conseil mixte, de la Conférence mondiale et même des non-membres de la Conférence mondiale dans des groupes régionaux ou linguistiques de cour (voir point 8 ci-dessous). Il a permis aux Cours de partager activement des informations entre eux, par exemple en faisant des annonces en ligne sur les changements dans leur composition, sur les arrêts clés récents et en faisant diverses demandes d'informations générales. S'ils le souhaitaient, les agents de liaison pouvaient également utiliser le Groupe de discussion pour discuter de questions liées à des affaires en cours.

25. Le Secrétariat a également utilisé le Groupe de discussion pour informer les agents de liaison des adhésions à la Conférence mondiale, des nominations des présidents des Cours et des avis et rapports de la Commission de Venise relatifs à la justice constitutionnelle.

26. Les agents de liaison sont alertés chaque vendredi à 16h HEC des nouveaux éléments ajoutés au Groupe de discussion au cours de la semaine.

27. Les agents de liaison, qui sont nouveaux ou qui n'ont pas reçu ces alertes ou qui ne peuvent pas accéder au Forum de Venise, sont invités à contacter le Secrétariat.

Lien : <https://cs.coe.int/team21/veniceforum/default.aspx>

M. Georgiev a preside la partie suivante de la réunion :

6.c. Observatoire médias de la justice constitutionnelle

28. Mme Sophia Wistehube a expliqué aux participants que l'Observatoire médias de la justice constitutionnelle consistait en un recueil d'articles de presse sur les arrêts et décisions des cours constitutionnelles et organes équivalents. Il est distribué régulièrement par e-mail aux membres et aux agents de liaison qui se sont inscrits. Son objectif est de mettre à jour les membres et les agents de liaison sur les développements de la justice constitutionnelle dans les Cours du monde entier.

29. Elle a expliqué que les informations contenues dans l'Observatoire résultaient d'une recherche sur Internet en anglais et en français, principalement à partir d'alertes Google automatisées. L'Observatoire n'a pas la prétention de fournir une image complète de tous les développements en matière de justice constitutionnelle et ne se porte pas garant de l'exactitude des informations envoyées. Toutefois, le Secrétariat peut ajouter toute information fournie par les Cours constitutionnelles elles-mêmes ou supprimer un article, sur demande.

30. Elle a invité les participants à s'inscrire à l'Observatoire, s'ils ne l'ont pas encore fait, en envoyant un e-mail à Mme Emily Walker (emily.walker@coe.int).

31. Mme Mychelova a ensuite informé les participants qu'elle avait repris la tâche de rassembler les articles pour l'Observatoire de Mme Wistehube, qui allait quitter la Commission de Venise à la fin du mois.

32. Elle a expliqué que la préparation d'un numéro de l'Observatoire impliquait la consultation de centaines d'articles et la saisie manuelle du code pays, de la date, du titre et de l'adresse URL pour chaque article intéressant. Les articles étaient ensuite glissés dans un e-mail par une macro conçue par M. Dürr et envoyés aux abonnés par Mme Walker.

33. Mme Mychelova espère que l'Observatoire est utile aux agents de liaison et elle accueillera favorablement toute suggestion visant à l'améliorer (périodicité, nombre d'articles, etc.).

Lien : <https://cs.coe.int/team21/veniceforum/SitePages/Observatory.aspx>

6.d. Meilleures pratiques

34. M. Dürr a expliqué aux participants que le Secrétariat avait inclus une section « Meilleures pratiques » dans le Forum de Venise suite à la décision du Bureau de la Conférence mondiale en mars 2021 de recueillir les meilleures pratiques des Cours membres en matière de changements procéduraux et organisationnels résultant de la pandémie de COVID-19. Cette idée a été lancée par Mme Marta Cartabia, alors présidente de la Cour constitutionnelle d'Italie, qui a expliqué comment sa Cour a fait face à la pandémie de COVID-19 en adoptant une

approche plus technique.

35. Cette section consacrée aux meilleures pratiques, fait référence, par exemple, aux audiences ou réunions en ligne, au télétravail, à la possibilité de soumettre des documents par voie électronique, aux changements organisationnels au sein de la Cour, etc. Les meilleures pratiques devraient également inclure des informations sur les défis et les difficultés rencontrés au cours de cette période.

36. Jusqu'à présent, le Secrétariat a inclus des contributions du Bénin, de la France, de l'Italie, de la Russie et de la Suisse. Le Secrétariat fournira un index des contributions par thème.

37. M. Dürr invite les agents de liaison à contribuer à la section des meilleures pratiques dans le Forum de Venise.

Lien : <https://cs.coe.int/team21/veniceforum/BestPractices/Forms/AllItems.aspx>.

7. Avis et études de la Commission de Venise

38. Le président, M. Valentin Georgiev, a brièvement présenté aux participants le tableau des avis et des rapports sur la justice constitutionnelle, qui ont été adoptés par la Commission de Venise depuis la dernière réunion du Conseil mixte qui s'est tenue les 23 et 24 mai 2019, à Rome, en Italie.

39. Il a expliqué que de plus amples informations sur ces avis et rapports pouvaient être trouvées en cliquant sur les liens fournis dans le tableau ci-dessous.

| |
|--|
| 2018 |
| 923/2018 - Géorgie - Effets des décisions de la Cour constitutionnelle sur les jugements définitifs en matière civile et administrative |
| 932/2018 - Rapport sur les opinions séparés dans les Cours constitutionnelles |
| 934/2018 - Luxembourg - Révision de la Constitution |
| 940/2018 - Malta - Constitutional arrangements and separation of powers and the independence of the judiciary and law enforcement bodies |
| 2019 |
| 961/2019 - Arménie - Avis sur les implications constitutionnelles de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) |
| 964/2019 - Pérou – Lier les amendements constitutionnels à la question de la confiance |
| 967/2019 - Moldova, République – Mémoire Amicus Curiae sur la responsabilité pénale des juges des cours constitutionnelles |
| 970/2019 – Rapport sur la responsabilité pénale pour les appels pacifiques pour un changement constitutionnel radical du point de vue de la Convention européenne des droits de l'homme |
| 2020 |
| 978/2020 - Albanie – Avis sur la nomination des juges à la Cour Constitutionnelle |
| 981/2020 - Fédération de Russie – Avis sur le projet d'amendements à la Constitution (tel que signé par le président de la Fédération de Russie le 14 mars 2020) relatifs à l'exécution en Fédération de Russie des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme |
| 988/2020 - Arménie – Trois questions juridiques liées à la révision de la Constitution et relatives au mandat des juges de la Cour constitutionnelle |
| 997/2020 - Islande – Avis sur quatre projets de loi constitutionnels sur la protection de l'environnement, sur les ressources naturelles, sur les référendums et sur le Président de l'Islande, le gouvernement, les fonctions de l'exécutif et d'autres questions institutionnelles |
| 1002/2020 - Bulgarie – Avis sur le projet d'amendement à la Constitution |
| 1003/2020 – Moldova, République – Mémoire Amicus Curiae sur des questions juridiques spécifiques concernant le mandat des membres des organes constitutionnels |
| 1007/2020 - Kirghizistan – Mémoire Amicus Curiae sur le report des élections motivé par la réforme constitutionnelle |
| 2021 |
| 1020/2021 – Moldova, République – Mémoire Amicus curiae sur trois questions juridiques concernant le contrôle constitutionnel des procédures législatives au Parlement |

| |
|---|
| 1021/2021 - Kirghizistan – Avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de Constitution de la République Kirghize |
| 1023/2021 - Kazakhstan – Avis sur le document conceptuel pour l'amélioration du cadre juridique du Conseil constitutionnel |
| 1024/2021 - Ukraine – Avis sur le projet de loi sur la procédure constitutionnelle et le projet de loi alternatif sur la procédure d'examen des affaires et d'exécution des arrêts de la Cour constitutionnelle |

8. Activités de coopération

8.a. Coopération avec la Conférence des cours constitutionnelles européennes (CECC)

40. M. Dürr a informé les participants que M. Teodor Papuc, l'agent de liaison de la Cour constitutionnelle de la République du Moldova, qui assure la présidence de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes (CECC), ne pouvait malheureusement pas participer à la réunion en ligne pour informer les participants de la coopération de la Commission de Venise avec la CECC.

41. M. Dürr a remercié les agents de liaison pour leurs contributions au Bulletin spécial du XVIII^e Congrès de la CECC sur le thème « Droits de l'homme et libertés fondamentales : La relation des catalogues internationaux, transnationaux et nationaux au 21^e siècle », qui a eu lieu en ligne sous la présidence de la Cour constitutionnelle de la République tchèque les 24-25 février 2021.

42. Le numéro spécial du e-Bulletin est disponible à l'adresse suivante : www.venice.coe.int/files/Bulletin/BulletinCECC2021-E.htm.

8.b. Coopération avec l'Association cours constitutionnelles francophones (ACCF)

43. M. Dürr a lu l'intervention de Mme Caroline Pétilion sur la coopération de la Commission de Venise avec l'Association des Cours constitutionnelles francophones (ACCF), car elle ne pouvait pas participer à cette réunion en ligne.

44. Dans cette intervention, Mme Pétilion a informé les participants que l'ACCF, comme toute autre institution ou organisation, a été affectée dans son travail et ses contacts par la pandémie de COVID-19. Elle a dû adapter ses méthodes de travail notamment en introduisant l'utilisation des visioconférences. En 2020-2021, deux réunions du Bureau ont eu lieu en ligne grâce à Zoom sous la présidence de M. Richard Wagner, Juge en Chef du Canada et président de l'ACCF. En mai 2021, la 9^e Conférence des Chefs d'Institutions sur le thème de « la Collégialité » a eu lieu en ligne, à laquelle plus de 100 participants ont pris part, dont M. Dürr.

45. En avril 2021, un accord de coopération avait été signé entre l'ACCF et la CJCA, permettant l'organisation conjointe d'événements scientifiques et de débats régionaux et internationaux concertés sur la justice constitutionnelle.

46. L'ACCF, qui avait heureusement mis à jour son site internet (accf-francophonie.org) en 2019, a pu communiquer avec ses membres pendant la pandémie de COVID-19 grâce à son forum sur la partie restreinte de son site internet à laquelle seules les Cours membres avaient accès. Depuis lors, la CJUE a rejoint l'ACCF et l'Arménie et la Macédoine du Nord ont renouvelé leur adhésion.

47. Enfin, le prochain congrès de l'ACCF se tiendra du 26 au 28 janvier 2022 à Dakar, au Sénégal, où le Conseil constitutionnel du Sénégal assurera la présidence de l'ACCF pour trois ans.

8.c. Coopération avec le Forum des juges en chef de l'Afrique australe (SACJF)

48. M. Dürr a informé les participants de la coopération de la Commission de Venise avec le Forum des juges en chef de l'Afrique australe (SACJF). La Cour constitutionnelle de Zambie faisait office de secrétariat du SACJF, avec lequel la Commission de Venise avait malheureusement rencontré des difficultés de communication.

49. En 2019, le SACJF a organisé avec succès une conférence aux Seychelles. Une autre conférence devait avoir lieu à Arusha, en Tanzanie, en 2021, mais a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19.

8.d. Coopération avec l'Association eurasienne des organes de révision constitutionnelle (EACRB)

50. M. Bakyt Nurmukanov a informé les participants de la coopération de la Commission de Venise avec l'Association eurasienne des organes de révision constitutionnelle (EACRB). Il a déclaré que les objectifs de l'EACRB étaient de promouvoir les valeurs constitutionnelles universellement reconnues, de créer les conditions d'un dialogue continu et d'un échange d'expériences entre les membres sur la révision constitutionnelle et d'aider à la mise en œuvre de garanties pour l'indépendance des membres de l'EACRB.

51. Il a expliqué que l'EACRB comptait neuf membres : le Kazakhstan (président/secrétariat hôte) et huit membres/membres associés et observateurs, à savoir l'Azerbaïdjan, l'Arménie, le Bélarus, le Kirghizistan, la Mongolie, le Tadjikistan, la Fédération de Russie et l'Ouzbékistan. L'EACRB avait un Comité des membres et un Congrès.

52. L'EACRB (anciennement connu sous le nom de "Conférence des organes de contrôle constitutionnel des pays de la nouvelle démocratie") a conclu un accord de coopération avec la Commission de Venise le 4 octobre 2003.

53. M. Nurmukanov a indiqué que lors de sa réunion d'octobre 2017 en Arménie, le Conseil constitutionnel du Kazakhstan avait pris la présidence de l'EACRB, au cours de laquelle : le statut de l'EACRB a été adopté ; la Cour constitutionnelle d'Azerbaïdjan est devenue membre ; la participation au 5^e Congrès de la CJCE a été discutée ; le protocole d'accord entre l'EACRB et la CCJA a été signé (2018) ainsi que le protocole d'accord entre l'EACRB et la CETA (2020). Il explique que l'association a été renommée en 2019 et a reçu un nouveau logo, un drapeau et une médaille.

54. Il a expliqué que l'EACRB avait son propre périodique intitulé « Constitutional Justice Bulletin », dont le comité de rédaction comprenait des représentants de tous les membres de l'EACRB.

55. M. Nurmukanov a terminé en informant les participants que l'EACRB organiserait un événement pour célébrer son 25^e anniversaire en 2022 - de plus amples informations sur cet événement seront communiquées en temps utile.

8.e. Coopération avec l'Association des cours constitutionnelles et institutions équivalentes de l'Asie (AACC)

56. M. Nurmukanov a informé les participants de la coopération de la Commission de Venise avec l'Association des cours constitutionnelles et institutions équivalentes d'Asie (AACC).

57. Il a expliqué que l'AACC a été créée en 2010 en tant que forum régional des organes asiatiques de contrôle constitutionnel dans le but de promouvoir la protection des droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit, l'indépendance des cours constitutionnelles et des organes équivalents, ainsi que la coopération et l'échange d'expériences et d'informations entre

les membres.

58. L'AACC compte 20 membres : La Mongolie (présidence), l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, la Jordanie, le Kazakhstan, la République de Corée, le Kirghizstan, la Malaisie, les Maldives, le Myanmar, le Pakistan, les Philippines, la Fédération de Russie, le Tadjikistan, la Thaïlande, la Turquie et l'Ouzbékistan. L'AACC est composée d'un Secrétariat hôte (Mongolie), d'un Secrétariat permanent de planification et de coordination (Indonésie), d'un Secrétariat permanent de recherche et de développement (République de Corée) et d'un Centre de formation et de développement des ressources humaines (Turquie).

59. Le Conseil constitutionnel du Kazakhstan, président par intérim de l'AACC, a supervisé les événements suivants : deux réunions des Secrétaires généraux et quatre réunions du Conseil des membres. Au cours de ces événements, le statut a été modifié, la Cour suprême du Bangladesh et la Cour constitutionnelle de Jordanie sont devenues membres de l'AACC, les mémorandums d'accord entre l'AACC et l'EACRB (2020) et entre l'AACC et la CECC (2021) ont été signés.

60. M. Nurmukanov a expliqué que le IV^e Congrès de l'Association sur la « Constitution du XXI^e siècle - l'État de droit, la valeur de la personne et l'efficacité de l'État » s'est tenu en ligne le 27 août 2020 à Nur-Sultan, au Kazakhstan, au cours duquel la Déclaration de Nur-Sultan a été adoptée. Exactement un an plus tard, le symposium international de l'AACC sur « L'ère de l'Internet : L'État de droit, les valeurs de la personne, l'indépendance de l'État » s'est tenu en ligne. La Cour constitutionnelle de Mongolie a pris la présidence de l'AACC lors de cet événement.

61. M. Nurmukanov a conclu en disant que la pandémie de COVID-19 a rendu impossible le déroulement normal des activités et que l'utilisation de la technologie numérique a grandement facilité la tenue de réunions en ligne ainsi que le soutien mutuel des membres de l'AACC et l'étroite coopération entre le Secrétariat hôte et les Secrétaires permanents.

62. M. Chiwon Seo a brièvement évoqué le projet de recherche 2020 de l'AACC SRD sur la « Liberté d'expression : l'expérience des membres de l'AACC » et du Symposium international qui aura lieu en novembre 2021 sur le thème « Droits constitutionnels et membres de l'AACC » qui suit le thème du projet de recherche 2021 de l'AACC SRD - et auquel le Président de la Commission de Venise, M. Gianni Buquicchio, a été invité à faire une présentation d'ouverture. Toutes ces informations étaient disponibles sur leur site Internet : <http://www.aaccsrd.org/en/aboutUs.do>.

63. Mme Bat-Erdene Bilegjargal explique brièvement que la Cour constitutionnelle de Mongolie prendra la présidence en août 2021 et qu'un séminaire de formation était prévu le 19 novembre 2021 mais a dû être reporté en raison de la pandémie de COVID-19. Elle informera les participants des nouvelles dates en temps voulu.

64. Mme Bilegjargal a également déclaré que la coopération avec la Commission de Venise serait renforcée à l'avenir.

8.f. Coopération avec la Conférence ibéro-américaine de justice constitutionnelle (CIJC)

65. M. Dürr a informé les participants de la coopération de la Commission de Venise avec la Conférence ibéro-américaine de justice constitutionnelle (CIJC). Le XIII^e Congrès de la CIJC a été accueilli par la Cour constitutionnelle de Colombie les 25-26 septembre 2020. L'événement s'est déroulé en ligne en raison de la pandémie de COVID-19, mais a néanmoins connu un grand succès.

66. Le président de la Commission de Venise avait fait une présentation lors de cet événement.

8.g. Coopération avec l'Union des cours et des conseils constitutionnels arabes (UCCCA)

67. M. Dürr a informé les participants que la Commission de Venise jouissait d'une bonne coopération avec l'Union des cours et conseils constitutionnels arabes (UACCC), mais que toutes les réunions avaient dû être annulées en raison de la pandémie du COVID-19.

68. Le Secrétariat permanent de l'UACCC est tenu par la Cour constitutionnelle suprême d'Egypte.

8.h. Coopération avec la Conférence des tribunaux constitutionnels des pays de langue portugaise (CJCPLP)

69. Mme Joana Vaz Antunes a informé les participants sur la coopération de la Commission de Venise avec la Conférence des juridictions constitutionnelles des pays de langue portugaise (CJCPLP).

70. Elle a indiqué que la dernière conférence de la CJCPLP, prévue en octobre/novembre 2020, avait été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. Des discussions sont en cours pour l'organiser en mai ou juin 2022 à Lisbonne, au Portugal - avec la possibilité de l'organiser sous une forme hybride.

8.i. Coopération avec la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines (CJCA)

71. M. Moussa Laraba a informé les participants sur la coopération de la Commission de Venise avec la Conférence des juridictions constitutionnelles d'Afrique (CCJA). Il a expliqué que la CCJA a été créée en 2011 et compte aujourd'hui 46 Cours membres dans le but de promouvoir et de rendre plus accessible la culture constitutionnelle en Afrique.

72. M. Laraba a indiqué que le 3^e symposium international de la CCJA sur le thème « Processus électoral : Transparence, inclusion et intégrité » aura lieu sous forme hybride du 14 au 16 octobre 2021 (organisé au Mozambique) et que la célébration du 10^e anniversaire de la CCJA aura lieu les 1^{er} et 2 décembre 2021 sous la forme d'un colloque international et discutera de l'expérience de 10 ans acquise par la CCJA.

73. Il a expliqué que le siège et le secrétariat général de la CCJA se trouvaient à Alger. Il a précisé que la 14^e réunion du Bureau exécutif aura lieu en janvier 2022 en Angola et qu'une première réunion des femmes juges africaines est prévue à Libreville au Gabon les 8 et 9 mars 2022.

74. M. Laraba a expliqué qu'il y avait eu jusqu'à présent cinq congrès de la CCJA : le premier en Algérie, le deuxième au Bénin, le troisième au Gabon, le quatrième en Afrique du Sud et le cinquième en Angola. Il a indiqué que le 6^e congrès de la CCJA aura lieu du 12 au 14 septembre 2022 au Maroc sur le thème « Les cours constitutionnelles et le droit international ».

75. Parmi les autres activités, la publication sur les activités des Cours africaines et d'un bulletin d'information en quatre langues.

8.j. Cours du Commonwealth

76. Mme Chantal Carbonneau a informé les participants de la coopération de la Commission de Venise avec les Cours du Commonwealth. Elle a expliqué que les Cours du Commonwealth, y compris la Cour suprême du Canada, ont annulé ou réduit leurs événements en raison de la pandémie de COVID-19.

77. M. Dürr a expliqué que la création des Cours du Commonwealth est le résultat de l'insistance du juge Arthur Chaskalson (Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud) pour que ces cours soient représentées à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.

M. Nicos Alivizatos a présidé la réunion jusqu'à la fin :

9. Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (WCCJ)

78. M. Dürr a informé les participants que la 16^e réunion du Bureau de la Conférence mondiale a eu lieu en ligne le 20 mars 2021. Il explique que dix groupes régionaux et linguistiques constituent le noyau du Bureau de la Conférence mondiale, qui pilote les activités de la Conférence mondiale.

79. Il explique que les congrès de la Conférence mondiale ont lieu, en principe, tous les trois ans et que le dernier a eu lieu en 2017, ce qui signifie que le 5^e Congrès aurait dû avoir lieu en 2020.

80. Ces congrès étant organisés à chaque fois sur des continents différents, c'était au tour de l'Afrique d'organiser le suivant. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19 et pour d'autres raisons, le 5^e congrès qui devait se tenir en Algérie, a dû être annulé. En raison de la pandémie de COVID-19, aucune autre Cour africaine ne pouvait organiser cet événement à court terme, et c'est la Cour constitutionnelle d'Indonésie qui s'est proposée d'accueillir cet événement à Bali du 4 au 7 octobre 2022. La Cour constitutionnelle d'Indonésie est maintenant en pleine préparation du 5^e Congrès de la Conférence mondiale.

81. Le thème choisi pour le 5^e Congrès de la Conférence mondiale était « Justice constitutionnelle et paix » et un document conceptuel sur le sujet a été préparé et un questionnaire a été envoyé pour lequel la date limite de réponse était fin septembre 2021. Le Secrétariat de la Commission de Venise a commencé à résumer les réponses pour les orateurs principaux.

82. M. Dürr a expliqué qu'il y avait quatre sessions principales et une session « traditionnelle » sur « l'indépendance des Cours constitutionnelles » qui avait pour but de faire le point sur la situation des membres de la Conférence mondiale. Ceci résulte du Statut de la Conférence mondiale, qui prévoit une procédure spéciale pour le soutien des Cours constitutionnelles qui subissent des pressions indues.

83. M. Dürr a ensuite expliqué d'autres points de la préparation du 5^e congrès, notamment en ce qui concerne les invitations, la taille des délégations (maximum de quatre délégués), les réunions des groupes régionaux et linguistiques, l'interprétation en sept langues, les élections à l'Assemblée générale, le soutien aux Cours membres dans les pays les moins avancés, les dépenses et les interventions.

84. M. Dürr a terminé en disant que la Cour constitutionnelle d'Indonésie avait fait un travail exemplaire en organisant la récente conférence des Cours constitutionnelles de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) - qui s'est déroulée sous forme hybride. Il était très confiant que le 5^e Congrès de la Conférence mondiale serait également bien organisé.

85. Note : depuis l'entrée en vigueur du Statut de la Conférence mondiale le 24 septembre 2011, 117 Cours constitutionnelles, Conseils constitutionnels et Cours suprêmes exerçant la justice constitutionnelle ont adhéré à la Conférence mondiale. La liste actualisée des membres est disponible à l'adresse suivante : www.venice.coe.int/WCCJ.

10. Séminaires et conférences avec les cours constitutionnelles (CoCoSem)

86. M. Dürr a informé les participants sur la participation de la Commission de Venise à des séminaires/conférences depuis la dernière réunion du Conseil mixte ainsi que sur le programme des activités futures.

87. Il a ajouté que le 3^e symposium international du Secrétariat pour la recherche et le développement de l'AACC sur « les droits constitutionnels et les membres de l'AACC » aurait lieu à Séoul en novembre 2021 et que la célébration du 10^e anniversaire de la CCJA aurait lieu les 1^{er} et 2 décembre 2021 sous la forme d'un colloque international.

88. M. Dürr explique ensuite que le site Internet de la Commission de Venise présente les conférences et autres événements auxquels la Commission de Venise participe ou qu'elle organise, mais annonce également les conférences des groupes régionaux afin d'éviter tout chevauchement des événements.

| 2021 – évènements qui se sont déroulés | |
|---|---|
| 25 juin 2021 | Kazakhstan – « Exécution des décisions des Cours constitutionnelles et des organes équivalents - théorie et pratique » - Séminaire international en ligne |
| 24 juin 2021 | Kyiv - A l'occasion de son 25 ^e anniversaire ainsi que du 25 ^e anniversaire de l'adoption de la Constitution de l'Ukraine, la Cour constitutionnelle de l'Ukraine a organisé une conférence internationale sur « La Constitution de 1996 : L'Ukraine dans le cadre du constitutionnalisme européen » en coopération avec la Fondation IRZ et la Commission de Venise. |
| 2021 – évènements à venir | |
| 27 août 2021 | Nur-Sultan -Symposium sur « L'ère de l'Internet : l'Etat de droit, les valeurs de la personne et l'indépendance de l'Etat », organisé par le Conseil constitutionnel du Kazakhstan et l'AACC. Le Symposium a coïncidé avec le 30 ^e anniversaire de l'indépendance du Kazakhstan. Avant le Symposium, l'AACC a tenu une réunion de son Conseil d'administration et une réunion des Secrétaires généraux. |
| 2022 | |
| 12-14 septembre 2022 | Rabat et Fès, Maroc – 6 ^e Congrès de la CCJA sur le thème « Les cours constitutionnelles et le droit international ». |
| 22-26 janvier 2022 | Sénégal – 9 ^e Congrès de l'ACCF. |
| Juin 2022 | Ljubljana – 30 ^e anniversaire de la Cour constitutionnelle de Slovénie. |

11. Publication du *Bulletin de jurisprudence constitutionnelle*

89. Mme Ana Gorey a remercié les agents de liaison pour leurs contributions qui font la richesse et l'utilité de CODICES et de l'e-Bulletin, notamment pour les Cours constitutionnelles du monde entier mais aussi pour un large public.

90. Mme Gorey a expliqué qu'il existe des lignes directrices sur la manière dont une décision abrégée doit être formulée. Celles-ci ont été légèrement modifiées suite au passage à un bulletin entièrement numérique. Le Secrétariat a donc demandé aux agents de liaison de consulter les Lignes directrices pour la présentation des contributions au Bulletin électronique de jurisprudence constitutionnelle et CODICES ([CDL-JU\(2021\)005](#)) et de se familiariser à nouveau avec la procédure et les exigences de formatage. Ce document a également été mis en lien chaque fois que les officiers de liaison ont reçu l'invitation à contribuer au prochain Bulletin.

91. À cet égard, Mme Gorey a rappelé aux agents de liaison de bien vouloir faire une sélection de leurs cas de jurisprudence les plus importants car, malheureusement, le Secrétariat ne dispose pas de ressources illimitées pour la relecture et la traduction. Elle a également invité les agents de liaison à essayer de rester dans la limite des 1200 mots pour les mêmes raisons, en gardant un formatage simple (pas d'encadrés) et en incluant tous les textes complets, dans la langue d'origine et/ou dans d'autres langues, car cela signifie que les utilisateurs peuvent facilement se connecter pour obtenir plus d'informations.

92. Mme Gorey a expliqué ensuite qu'en ce qui concerne la rédaction des décisions abrégées, les agents de liaison doivent tenir compte du fait que les décisions d'un pays seront lus par les

utilisateurs d'un autre pays. Les décisions abrégées doivent donc être rédigés en utilisant des termes simples et des phrases courtes. Une explication des concepts juridiques utilisés dans la décision abrégée qui sont particuliers au pays de l'agent de liaison devrait être fournie, si possible.

93. Elle a également rappelé aux agents de liaison que les statistiques n'étaient plus nécessaires, le format de l'e-Bulletin ne le permettant pas. Mme Gorey a également déclaré que les abréviations devaient être évitées car, bien qu'elles puissent être familières aux lecteurs d'un pays, elles sont susceptibles d'être inconnues des lecteurs du e-Bulletin d'un autre pays. Si l'utilisation d'abréviations ne peut être évitée, elle doit être introduite entre parenthèses à la suite de la première occurrence du libellé complet dans la décision abrégée : par exemple, "Loi sur le contentieux administratif (ci-après, la "LCA")".

94. Mme Gorey a également informé les agents de liaison qu'ils pouvaient ajouter un numéro d'identification de la jurisprudence européenne (ECLI) pour la décision, lorsque cela était applicable. En ce qui concerne l'indexation, « l'Index alphabétique » a été utilisé pour indexer les concepts qui ne se trouvent pas dans le « Thésaurus systématique », mais qui ne couvrent que des questions de droit constitutionnel. Il a été demandé aux agents de liaison d'éviter la répétition des mots-clés du Thésaurus systématique.

95. En ce qui concerne les Sommaires, il doit s'agir d'un bref résumé des principes juridiques clés ou des arguments qui ressortent de l'affaire. Ils ne doivent pas contenir d'extraits de la décision, mais un résumé de son contenu principal. Chaque question juridique examinée dans la décision doit être résumée en un paragraphe. Ces informations doivent être abstraites et ne pas contenir de référence aux faits particuliers de l'affaire.

96. En revanche, le Résumé doit décrire brièvement les principaux faits de l'affaire, la procédure suivie et les détails concernant les personnes qui ont fait appel à la Cour. Les agents de liaison ont été encouragés, le cas échéant, à séparer systématiquement les affaires en : I. Faits (y compris l'historique de l'affaire) ; II. Arguments et conclusion de la Cour (voir par exemple, EST-2009-2-007 dans l'annexe du document [CDL-JU\(2021\)005](#)) ; III. Cette section pourrait inclure les opinions dissidentes et concordantes, qui ne devraient pas apparaître sous la rubrique « Informations supplémentaires ».

97. Mme Gorey a expliqué que, même s'ils se trouvent à la fin de la décision abrégée, les agents de liaison ne doivent pas oublier de citer toute information supplémentaire et tout renvoi (des exemples ont été donnés pour faciliter la manière de procéder), ainsi que d'harmoniser les citations dans la décision abrégée elle-même, ce qui est très important car cela permet la création automatique de liens entre les décisions abrégées et les textes pertinents.

98. Ms Gorey ended by saying that liaison officers should not hesitate to contact her or Ms Gerwien if they had any questions or issues.

12. Base de données CODICES

12.a Mise à niveau de la base de données CODICES

99. M. Dürr a informé les participants de l'état d'avancement du remplacement de la base de données CODICES par un nouveau logiciel. Il explique que la base de données actuelle de CODICES fonctionne à partir d'un PC individuel plutôt que d'un serveur. L'objectif est que CODICES n'ait plus besoin de l'intervention personnelle de M. Dürr à l'avenir, c'est-à-dire qu'elle soit aussi durable que possible.

100. La procédure pour le nouveau logiciel de CODICES a fait l'objet d'un appel d'offres, dont le résultat a montré que les prix de ce nouveau logiciel étaient beaucoup plus élevés que prévu

initialement.

101. Les participants ont été invités à faire part de leurs idées ou suggestions sur le financement de la base de données CODICES.

12.b Mise à jour et indexation des constitutions, lois et descriptions dans CODICES

102. Mme Mychelova a expliqué aux agents de liaison que Mme Gorey recevait de leurs parts des informations concernant les mises à jour des constitutions et des lois et les transmettait ensuite à Mme Mychelova, qui les introduisait dans la base de données CODICES à l'aide d'un logiciel appelé "Folio Views".

103. Afin d'accélérer le processus de mise à jour, Mme Mychelova a invité les agents de liaison à envoyer les textes définitifs de leurs constitutions et lois en format Word, avec le moins de formatage possible, car le formatage serait de toute façon perdu dans le processus de transformation. Mme Mychelova a également invité les agents de liaison à placer les titres des chapitres et des articles sur la même ligne.

104. En ce qui concerne les amendements aux constitutions, Mme Mychelova a expliqué aux agents de liaison que pour faciliter le processus, il faudra envoyer au Secrétariat soit la version finale de la constitution amendée avec des indications claires dans le texte concernant les amendements (avec référence aux lois d'amendement), soit la version finale de la constitution avec le texte des lois d'amendement.

105. Pour les lois sur le fonctionnement des Cours, Mme Mychelova a expliqué que la version finale suffirait.

106. Mme Mychelova a rappelé aux agents de liaison qu'un rappel pour les mises à jour leur était envoyé par Mme Gorey trois fois par an. Les agents de liaison sont toutefois invités à informer le Secrétariat de toute modification de leur constitution ou de leur loi dès qu'elle se produit, même si la traduction finale n'est pas encore prête.

107. Mme Mychelova a informé les agents de liaison que depuis la dernière réunion du Conseil mixte en mai 2019, 44 constitutions et 18 lois ont été mises à jour.

108. Elle a remercié les agents de liaison pour leurs précieux efforts de mise à jour de ces informations, pour leur traduction en temps opportun et pour leur constance dans la poursuite de leurs efforts, même pendant la pandémie de COVID-19.

13. Centre de documentation sur la justice constitutionnelle / Bibliothèque

109. M. Dürr informe les participants sur la bibliothèque du Centre de documentation sur la justice constitutionnelle (CoCentre), qui est composée exclusivement de dons, provenant pour la plupart des cours constitutionnelles et des organes équivalents. Il a indiqué que, malheureusement, elle ne pouvait plus recevoir les recueils papier des Cours, qui existent en ligne, car le Secrétariat n'avait plus de place pour les stocker et il n'y avait pas de budget pour soutenir la bibliothèque.

110. Toutefois, M. Dürr a expliqué que la bibliothèque pouvait continuer à accepter des monographies individuelles et des périodiques autres que les digests des Cours. Lorsqu'elles sont disponibles, le Secrétariat préfère recevoir des versions PDF des livres, qui ne prennent pas de place et peuvent être mises à disposition en ligne.

111. Le Secrétariat de la Commission de Venise est reconnaissant à tout ceux qui ont contribué à la bibliothèque au fil des ans. La liste des documents est disponible à l'adresse <http://www.venice.coe.int/WebForms/cocentre/default.aspx>

14. Questions diverses

112. Aucune autre question n'est examinée.

15. Date et lieu de la prochaine réunion

113. Le président donne la parole à M. Georgiev, qui informe les participants que la 20^e réunion de la CJCE sera accueillie par la Cour constitutionnelle de Bulgarie en mai 2022, soit à Sofia, soit sur la mer Noire, ce qui sera décidé ultérieurement.

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**ARMENIA**

Mr Armenak MINASYANTS, Assistant to the President, Constitutional Court, Yerevan

AUSTRIA

Ms Reinhild HUPPMANN, Chief of Protocol, Constitutional Court, Vienna

AZERBAIJAN

Ms Sabina MIRZAYEVA, Head of International Law and International Cooperation Department, Constitutional Court, Baku

Mr Rauf GULIYEV, Secretary General, Constitutional Court, Baku

BELARUS

Mr Sergey CHIGRINOV, Judge, Constitutional Court, Minsk

Mr Vasily SELEDEVSKY, Head of Secretariat, Constitutional Court, Minsk

BELGIUM

Mr Jan THEUNIS, Référendaire, Cour constitutionnelle, Bruxelles

Mr Jean-Thierry DEBRY, Référendaire, Cour constitutionnelle, Bruxelles

BOSNIA AND HERZEGOVINA

Ms Ermina DUMANJIC, Head of the Centre for Records, Documentation, Information and Publication, Constitutional Court, Sarajevo

BRAZIL

Mr André Nogueira Rangel Varanda WOLLMAN, Deputy Chief Advisor for International Affairs, Supreme Federal Court, Brasilia (*replacing Mr Ricardo Neiva Tavares, liaison officer for the Supreme Federal Court*)

BULGARIA

Mr Valentin GEORGIEV, Secretary General, Constitutional Court, Sofia

CANADA

Ms Chantal CARBONNEAU, Strategic Advisor and incoming Registrar, Supreme Court, Ottawa

COSTA RICA

Mr Olman RODRIGUEZ LOAIZA, Senior Law Clerk, Constitutional Chamber of the Supreme Court, San José

CROATIA

Ms Mirjana STRESEC, Senior Legal Advisor, Constitutional Court, Zagreb

CZECH REPUBLIC

Mr Ľubomír MAJERČÍK, Head of the Analytics Department, Constitutional Court, Brno

Ms Tereza ORDELTOVÁ, Analyst, Constitutional Court, Brno

DOMINICAN REPUBLIC

Mr Carlos Alberto ENCARNACION BERNABEL, Law Clerk, Constitutional Court, Santo Domingo

ESTONIA

Mr Tim KOLK, Adviser to the Constitutional Review Chamber, Supreme Court, Tartu

Ms Karin LEICHTER-TAMMISTO, Legal Adviser to the Chief Justice, Constitutional Review Chamber, Supreme Court, Tartu

GERMANY

Ms Nina PRÖTZEL, Legal Officer for Matters Relating to the European Court of Human Rights, Federal Constitutional Court (*replacing Ms Susanne Baer and Ms Margret Böckel, liaison officers for the Federal Constitutional Court of Germany*)

GREECE

Mr Nicos C. ALIVIZATOS, Member of the Venice Commission, Professor of Constitutional Law, Law School, Athens

IRELAND

Mr Patrick CONBOY, Executive Legal Officer to the Chief Justice, Supreme Court, Dublin

ISRAEL

Ms Moran YAHAV, Chief of Staff to the President, Supreme Court, Jerusalem

ITALY

Mr Bruno CAROTTI, Counsellor to the Secretary General, Constitutional Court, Rome (*replacing Mr Umberto Zingales, liaison officer for the Constitutional Court of Italy*)

KAZAKHSTAN

Mr Bakyt NURMUKHANOV, Secretary General, Constitutional Council, Nur-Sultan

KOREA, REPUBLIC OF

Mr Chiwon SEO, Assistant Director, International Affairs Division, Constitutional Court, Seoul

KOSOVO

Mr Veton DULA, Director of the Communication and Information Office, Constitutional Court, Pristina

KYRGYZSTAN

Mr Kanybek MASALBEKOV, Head of the Division for International Relations and Comparative Analysis of Legislation, Constitutional Court, Bishkek

LATVIA

Mr Kristaps TAMUŽS, Legal advisor, Constitutional Court, Riga

LIECHTENSTEIN

Mr Robin SCHÄDLER, Constitutional Court, Vaduz

LITHUANIA

Ms Rūta SVIRNELIENĖ, Head of the Division of the Administration and Protocol, Constitutional Court, Vilnius

Ms Jolita MILIUVIENĖ, Acting Adviser to the President, Constitutional Court, Vilnius

MEXICO

Mr Alberto GUEVARA CASTRO, General Director of International Institutional Relations, Federal Electoral Tribunal, Mexico City

Mr Julian RODRIGUEZ, Federal Electoral Tribunal, Mexico City

Mr Mourad HACHEMI, Federal Electoral Tribunal, Mexico City

MONGOLIA

Mr Namjil CHINBAT, Chief Justice, Constitutional Court, Ulaanbaatar

Ms Dulaanjargal GANTUYA, Researcher, Constitutional Court, Ulaanbaatar

Ms Tsatsral ERDENAT, Researcher, Constitutional Court, Ulaanbaatar

MONTENEGRO

Ms Ksenija IVANOVIĆ, Advisor, Constitutional Court, Podgorica

NETHERLANDS

Ms Maaïke PETERS, Judicial Assitant, Supreme Court, The Hague

PORTUGAL

Mr Joana VAZ ANTUNES, External Relations, Constitutional Court, Lisbon

RUSSIA

Mr Alexey ANTONOV, Counsellor, International Relations, Constitutional Court, Saint-Petersburg

SERBIA

Ms Verica JAKOVLJEVIĆ, Senior Legal Adviser, Constitutional Court, Belgrade

SLOVAKIA

Mr Igor MIHALIK, Legal Advisor, Constitutional Court, Košice

SLOVENIA

Ms Vesna BOŽIČ STAJNPIHLER, Advisor, Constitutional Court, Ljubljana

SOUTH AFRICA

Mr Josef VENTER, Constitutional Court, Braamfontein

Ms Sarah Jane GOLDMAN, Constitutional Court, Braamfontein

SPAIN

Mr Luis POMED SANCHEZ, Head of Department of Research and Doctrine, Constitutional Court, Madrid

SWITZERLAND

Mr Thomas DIENER, Head of the Legal and Information Service, Federal Court, Lausanne

TURKEY

Mr Merék SARAL, Substitute Member of the Venice Commission, Marie Curie Research Fellow, School of Law, SOAS University of London

UKRAINE

Ms Olga KRAVCHENKO, Head of the International Cooperation Department, Constitutional Court, Kyiv

COUR EUROPEENNE DE DROITS DE L'HOMME

Ms Ana VILFAN-VOSPERNIK, Senior Lawyer, Registry, Strasbourg, France

CONFERENCE DES JURIDICTIONS CONSTITUTIONNELLES AFRICAINES

M. Moussa LARABA, Secrétaire général permanent, Alger

SECRETARIAT

COMMISSION DE VENISE

Mr Schnutz Rudolf DÜRR

Ms Tanja GERWIEN

Ms Ana GOREY

Ms Tatiana MYCHELOVA

Ms Isabelle SUDRES

Ms Tania VAN DIJK

Ms Emily WALKER

Ms Sophia WISTEHUBE

INTERPRETES

Ms Gillian WAKENHUT

Ms Clarissa WORSDALE